



## Assemblée extraordinaire virtuelle pour les membres de la Ville de Montréal

**Restructuration de la caisse de retraite**  
**Le lundi 28 septembre 2020 à 18 h 30 par webinaire**

En cette période de pandémie, les assemblées syndicales seront tenues sous forme virtuelle. Pour ce faire, nous avons besoin de votre adresse courriel personnelle (et non pas celle du travail) afin de vous faire parvenir les invitations aux assemblées à venir.

La première invitation à cette assemblée extraordinaire sera lancée dans les prochains jours.

Votre participation à cette assemblée extraordinaire nécessite votre inscription et la validation de votre identité. Nous procédons présentement à la mise à jour de notre base de données (Sentinelle). Nous vous rappelons également que vous devez être membre en règle pour assister à une assemblée virtuelle ou en présentiel ainsi que pour vous prévaloir de votre droit de vote. Si vous pensez ne pas avoir rempli votre formulaire d'adhésion, faites-le en cliquant sur ce lien : [https://www.sfmm429.qc.ca/site/assets/files/3554/demande\\_dadhesion\\_sfmm\\_interactive-1.pdf](https://www.sfmm429.qc.ca/site/assets/files/3554/demande_dadhesion_sfmm_interactive-1.pdf)

Le personnel administratif du SFMM contacte en ce moment beaucoup de nos membres par téléphone pour obtenir un courriel personnel. Vous pouvez aussi nous envoyer votre courriel personnel à l'adresse [viragevert@sfmm429.qc.ca](mailto:viragevert@sfmm429.qc.ca), en indiquant votre matricule d'employé, votre prénom et

### **L'ABC du membre en règle**

Une perception tenace crée une confusion chez beaucoup de membres du Syndicat. Le fait de payer des cotisations syndicales (formule Rand) ne rend pas automatiquement une personne salariée membre en règle de son syndicat. Une demande d'adhésion au syndicat doit être remplie et signée.

### **La formule Rand<sup>1</sup> en quelques mots**

Au Canada, la formule Rand est une mesure législative ou une clause de convention collective permettant à un syndicat qui représente les salariés compris dans une unité de négociation d'exiger que l'employeur prélève à la source les cotisations syndicales.

<sup>1</sup> Source : Wikipédia

nom ainsi que votre numéro de téléphone personnel.

Enfin, nous vous rappelons que les communications électroniques reflètent une demande souvent répétée par nos membres.

On compte sur votre collaboration pour vous assurer d'une communication optimale !

Le Comité exécutif du SFMM